



Bulletin d'inscription
ALSH d'Arts Scènes et Compagnie
« Les mercredis des enfants à La Ferme des Cerisiers »
pour les 6 à 12 ans
La ferme des cerisiers, le bourg, 46400,
Saint Vincent-du-Pendit,
06.11.43.56.41 / 06 68 21 91 55

Partie à remettre au bureau d'Arts Scènes et Compagnie (Saint-Céré) avant la date de l'ALSH

Je soussigné(e) Mme, M.....

Adresse :

Code Postale : Commune

Mail :@.....

Téléphone : Mobile

Souhaite inscrire mon (mes) enfant(s)

Fille/Fils.....Né(e) le.....

Fille/Fils.....Né(e) le.....

Joindre justificatif du Quotient familial et attestation d'assurance extrascolaire.

L'adhésion familiale annuelle de 17 € est nécessaire (cette adhésion est valable de date à date).

Droit à l'image

Droit au transport

J'atteste avoir lu et accepté le règlement intérieur du séjour (le règlement est accessible sur le site web et présent sous forme papier sur les lieux).

J'atteste avoir complété et signé la fiche sanitaire de liaison obligatoire.

Date et Signature des parents :

Infos pratiques

Le quotient familial:

Il permet de déterminer le tarif des séjours à Arts Scènes et Cie via ce tableau :

QF < 430	Tarif A	4€
430 < QF < 850	Tarif B	5€
850 < QF < 1600	Tarif C	6€
1600 < QF	Tarif D	7€

Le QF est fournie par la Caf ou la MSA dans l'année courante, c'est un document demandé avec l'inscription pour justifier le tarif. Dans le cas précis où vous êtes inscrits à la Caf du Lot, le numéro d'allocataire est suffisant pour justifier votre QF. Si vous ne parvenez pas à obtenir ce document, il est possible de calculer manuellement le QF avec votre dernière déclaration de vos revenus (que nous demandons en copie dans ce cas).

Le calcul est :
$$\frac{\text{Revenus annuels}}{\text{Nbr de parts} \times 12}$$

Le mercredi:

Si votre enfant arrive pour midi il est nécessaire de lui prévoir un pique nique, le goûter est offert. Le paiement s'effectue par courrier ou au bureau. Il est possible de payer en espèces, en chèque(s) et/ou en chèques vacances. Pour un paiement étalonné il suffit d'indiquer au dos de chaque chèque la date à laquelle vous souhaitez être débité.

Vous pouvez cocher les dates auxquelles vous pensez amener votre enfant :

mercredi										
mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi
4 - janv	11 - janv	18 - janv	25 - janv	1 - févr	22 - févr	1 - mars	8 - mars	15 - mars	22 - mars	29 - mars

Mercredi											
mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi	mercredi
19 - avril	26 - avril	3 - mai	10 - mai	17 - mai	24 - mai	31 - mai	7 - juin	14 - juin	21 - juin	28 - juin	5 - Juill

Cadre réservé à l'administration			
Fiche sanitaire:	<input type="checkbox"/>		
Attestation QF :	<input type="checkbox"/>		
Paiement :	Échelonné <input type="checkbox"/>	En espèces <input type="checkbox"/>	En chèque(s) <input type="checkbox"/>
Chèques vacances :	Avec le dossier <input type="checkbox"/>	A venir <input type="checkbox"/>	Pas d'aides <input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance extrascolaire :	<input type="checkbox"/>		
Adhésion :	Déjà adhérent <input type="checkbox"/>	Nouvelle adhésion <input type="checkbox"/>	
	n°		
Dates des paiements échelonnés:			

